



CODERPA

CE N'EST QU'UN AU REVOIR !

LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT FUSIONNE LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES (CODERPA) ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDCPH) EN UNE NOUVELLE INSTANCE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA).

Le 13 novembre dernier, le CODERPA a tenu sa dernière réunion plénière au Conseil Départemental sous la présidence déléguée de Christine Richard et la vice-présidence de Gérard Giraud. Cet organe consultatif, créé par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, assurait un rôle de dialogue, d'information et de réflexion sur toutes les thématiques impactant les personnes âgées en Côte-d'Or. Ses membres, représentants des retraités, ont contribué à l'animation et à la mobilisation de la réflexion au sein de diverses commissions.

Une action reconnue

Les travaux des commissions *Bien vieillir*, *Innovation au service des personnes âgées*, *Sorties d'hospitalisation*, *Aides au répit des aidants...* ont éclairé le choix du Conseil Départemental dans ses orientations

concernant les seniors. Le CODERPA 21 a ainsi largement contribué à la réflexion pour l'élaboration du schéma départemental des seniors et de l'autonomie 2013-2017.

La commission communication, quant à elle, a participé à la refonte du guide *"Bien vieillir en Côte-d'Or"*, miroir de l'action du Conseil Départemental en direction des personnes âgées dans de nombreux domaines : quotidien, logement, aides, santé, famille... et qui répertorie les renseignements, les bons plans, les adresses utiles.... Ce guide est consultable sur le site Internet du Conseil Départemental.

Et demain ça continue...

A compter de 2016, le CODERPA 21 verra son action se prolonger au sein du CDCA 21.

Cette nouvelle instance consultative, comportant au moins deux formations

spécialisées compétentes, respectivement, pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées, formulera notamment des recommandations visant au respect de leurs droits et à leur bien-être, assurera le soutien et la valorisation de leurs proches aidants et permettra ainsi la bonne prise en compte des questions éthiques.

Elle sera compétente à la fois dans le domaine de la santé (prévention, accompagnement médico-social, accès aux soins et aux aides humaines ou techniques...) et de l'inclusion sociale (accessibilité, logement, habitat collectif, urbanisme, transport, scolarisation, intégration sociale et professionnelle, accès à l'activité physique, loisirs, vie associative, culture, tourisme...).

➔ En savoir plus : www.cotedor.fr